

Denis SZABO (1929 - )

criminologue, département de criminologie, Université de Montréal

(1984)

# “Révolution permanente ou éternel renouvellement: la criminologie en situation”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: [http://www.uqac.ca/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/)

Une bibliothèque fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, sociologue

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque

Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

à partir de l'article de :

Denis Szabo, "Révolution permanente ou éternel renouvellement : la criminologie en situation".

Un article publié dans **Continuité et ruptures. Les sciences sociales au Québec**, tome II, chapitre 26, pp. 401-434. Textes réunis par Georges-Henri Lévesque, Guy Rocher, Jacques Henripin et al. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1984, 670 pp. (tome 2 : pp. 311 à 670).

M. Szabo est criminologue et fondateur du Centre international de criminologie comparée (CICC), Université de Montréal

Avec l'autorisation formelle accordée le 25 mai 2005 de diffuser tous ses travaux.



Courriel : [denis.szabo@umontreal.ca](mailto:denis.szabo@umontreal.ca) ou son assistante :  
[gwladys.benito@umontreal.ca](mailto:gwladys.benito@umontreal.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 15 avril 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



# Table des matières

## Idées et situations

Postulats ou articles de foi ?

Implications criminologiques

Sciences humaines et sociales et politiques sociales : les frénétiques années 60

La résistance des structures en place à l'innovation en matière sociale

Crise de confiance dans la science comme remède aux problèmes sociaux

Impact de la science sur les politiques et la réaction néoclassique

Collusion du conservatisme et du gauchisme

Méritocratie et égalité des résultats : Bell vs Rawls

Sécularisation et légitimité : crise dans les critères des moralités

Invariance de valeurs et relativisme dans le jugement moral

Positivism, historicisme et la crise de légitimité scientifique

Philosophie morale et criminologie : continuités et ruptures

L'obstination des faits : justification des continuités

La criminologie québécoise et le contexte nord-américain

Péroraison

Bibliographie

## Denis Szabo

criminologue, département de criminologie, Université de Montréal

“Révolution permanente ou éternel renouvellement :  
la criminologie en situation”.



Un article publié dans **Continuité et ruptures. Les sciences sociales au Québec**, tome II, chapitre 26, pp. 401-434. Textes réunis par Georges-Henri Lévesque, Guy Rocher, Jacques Henripin et al. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1984, 670 pp. (tome 2 : pp. 311 à 670).

Denis Szabo,  
"Révolution permanente ou éternel renouvellement:  
la criminologie en situation".

Un article publié dans *Continuité et ruptures. Les sciences sociales au Québec*, tome II, chapitre 26, pp. 401-434. Textes réunis par Georges-Henri Lévesque, Guy Rocher, Jacques Henripin et al. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1984, 670 pp. (tome 2 : pp. 311 à 670).

## Idées et situations

[Retour à la table des matières](#)

L'expérience humaine ne couvre que l'espace d'une génération : les idées qui embrasent l'une apparaissent souvent à la suivante comme des bizarreries à classer parmi les accessoires de l'histoire. L'enthousiasme qui soulève les cœurs à une certaine période historique porte sur des valeurs apparemment fort différentes de celles qui mobilisent la suivante. Ces ruptures sont-elles réelles ou seulement apparentes ? Ces contradictions sont-elles insolubles ou bien s'agit-il de questions posées différemment ? L'histoire de la philosophie de la science fournit des arguments à la thèse de la permanence comme à celle de la rupture : chacun s'alimente aux sources qui garnissent le mieux son arsenal (Yankelovich, 1981). Illustrons ce dilemme en relatant la perception et la justification des projets de la génération qui avait trente ans en 1960. Une certaine conception de l'homme, de la société et de la science, celle du bien commun, en un mot, une idéologie assurait, à ses propres yeux, la légitimité de son action. Ce sentiment de légitimité, communiqué aux

médias, emportait l'adhésion de la fraction de la population qui était prête à prendre le risque du changement au nom de la modernisation et du progrès.

Le propos de cette étude est d'élucider la succession des mouvements d'idées et de réformes auxquels furent mêlés les criminologues québécois. La contribution de A. Normandeau et de M. A. Bertrand dans ce volume résume l'histoire brève de cette discipline au Québec <sup>1</sup>. Ici, nous tentons un retour critique sur les intentions, les aspirations et les interventions de la première génération des criminologues qui ont implanté la discipline au pays quelques années après la naissance des autres sciences sociales. Les sciences sociales sont jeunes dans notre milieu ; la criminologie l'est davantage. La troisième génération de criminologues, ceux d'entre 30 et 40 ans, constitue l'écrasante majorité des protagonistes de la pensée et de la pratique criminologique actuelle au Québec. Cette génération, très près à la fois du fondateur du Département et, surtout, de ceux de la quatrième génération oeuvrant sur le terrain, vit en symbiose plus avec la réalité scientifique et intellectuelle nord-américaine qu'avec les idéologies d'origine européenne ou locale. La nature de l'administration de la justice explique sans doute, principalement, ce phénomène, qui se manifeste par ailleurs avec quelques années de décalage par rapport aux États-Unis. C'est cette situation qui explique le recours systématique de l'auteur aux débats américains pour éclairer les démarches, les déboires comme les succès de la criminologie québécoise.

## Postulats ou articles de foi ?

[Retour à la table des matières](#)

Incontestablement, le ferment du changement dans le domaine pénal ne venait pas de la base ; ce ne sont ni des policiers, ni des gardiens de prisons, ni des magistrats ou des criminalistes du barreau qui prenaient la tête de mouvements d'idées, de programmes de

---

<sup>1</sup> Pour l'histoire de la criminologie au Québec, voir Szabo (1978) et la contribution de A. Normandeau et M. A. Bertrand au présent volume.

réformes audacieux. Ce sont les travailleurs intellectuels, les universitaires épris d'idées qui introduisaient l'esprit de renouveau. Formés par les sciences humaines et sociales au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, ces psychiatres, psychologues ou sociologues voyaient dans la conduite criminelle un problème d'inadaptation psychologique et socio-culturelle. Ils considéraient le droit pénal et l'administration de la justice qui en émanaient, comme déphasés et particulièrement mal équipés pour faire autre chose qu'une répression pure et simple. La prévention et la resocialisation avaient, d'après eux, une priorité évidente.

On conçoit bien que le message criminologique dans le champ de la politique criminelle (branche récente de la politique sociale) charrie des éléments disparates. Nous esquisserons une sorte de portrait-robot des réformateurs intellectuels des années 50. Qu'est-ce qui les a fait courir ? Il s'agit bien de valeurs motivantes, de convictions, de croyances basées sur une expérience personnelle acquise durant une phase particulière de l'histoire. Elles sont inséparables des préférences épistémologiques, des choix méthodologiques, des sympathies idéologiques ou des antipathies politiques. L'importance de la prise de conscience de substances fort mélangées du contenu de la « boîte noire » vient du fait que l'engagement des scientifiques (des criminologues) dans la définition et la détermination des options de politiques sociales se justifiait, voire se légitimait par la compétence qu'était censé assurer leur qualité de scientifiques.

a) Le premier et le plus profond des engagements concernait une *constitution et une organisation politiques* permettant l'exercice sans entrave de la démocratie politique, parlementaire, et par conséquent pluraliste. L'avènement des régimes totalitaires à parti unique dans plusieurs grands pays d'Europe, l'attrait que ces régimes exerçaient sur plusieurs mouvements politiques nationalistes et socialistes dans la majorité des pays européens durant l'entre-deux-guerres, entraînaient la défection de maints intellectuels au service du nationalisme (socialiste), ou du socialisme (bolchevique). En arrière scène, l'hécatombe de 1939-1945 justifiait, comme une sorte d'impératif moral absolu, les régimes de démocratie parlementaire libérale.

b) Cette restauration ou l'affermissement (suivant que l'on se trouvait en Suisse ou en Belgique, par exemple) de la démocratie parlementaire devait aller de pair avec la *réalisation de réformes profondes assurant la justice sociale*. L'avènement d'une démocratie

économique et sociale était considéré comme le complément, indispensable pour nous, de la démocratie politique. La politique sociale devait rejoindre la politique économique d'inspiration keynésienne comme l'instrument principal de la légitimation du régime politique.

c) *le fédéralisme garantissant les droits individuels* devant l'absolutisme de droits collectifs dont abusent les nationalistes exaltés, nous apparaissait comme une forme supérieure de l'organisation politique étatique. Reconnaisant la priorité non seulement aux personnes, mais également aux petites patries, aux provinces, aux municipalités, etc., l'organisation étatique fédéraliste constituait un antidote aux passions nationalistes, de la même manière qu'une politique sociale inspirée par la justice sociale constituait la meilleure panacée contre la passion égalitaire révolutionnaire.

d) La recherche du *consensus démocratique* par la négociation, par l'expérimentation rationnelle vise à établir les meilleurs moyens d'atteindre des fins essentiellement partagées par les membres de la communauté. L'instrument privilégié de cette recherche fut ... la recherche scientifique. Les sciences naturelles devaient révolutionner, accélérer au maximum le progrès technologique ; les sciences de la vie, celui de la médecine ; et les sciences humaines et sociales, la technologie des relations humaines, la qualité de la vie individuelle et collective. En allant vers la découverte des lois de la nature inorganique, organique et superorganique, pour utiliser aujourd'hui les expressions archaïques d'une anthropologie évolutionniste, on permettait d'optimiser l'utilisation des ressources, une fois que le consensus fut établi sur les priorités, sur les fins, par un authentique parlementarisme démocratique.

En résumé, l'attitude anti-totalitaire, appuyée sur les vertus d'une démocratie parlementaire, la croyance dans la fonction légitimatrice de la justice sociale, dans le rôle d'un État peu envahissant à orientation fédérale et de la recherche scientifique au service d'un consensus démocratique, dégagé dans un cadre politique pluraliste : voici très schématiquement le complexe de croyances qui influençait les valeurs motivantes de cette génération. La croyance en ces valeurs, le rejet d'autres valeurs, assuraient un fort sentiment de légitimité à l'aspiration et à l'action que celle-ci commandait. Il ne faut pas oublier que ces valeurs dont nous parlons semblaient d'autant plus convaincantes qu'étaient nauséabondes les ruines résultant des

croyanances d'autres élites, d'autres fractions de l'intelligentzia et à qui fut attribuée la responsabilité principale de la banqueroute sociale, politique et morale provoquée par la Deuxième Guerre mondiale. Cette caractéristique historique, donc contingente et relative, des croyances doit être soulignée. Notre propos principal est de l'illustrer quant à la criminologie. En effet, chaque génération recommence une expérience historique, irréductible, unique, et est portée à considérer, à jauger les valeurs motivantes des précédentes générations principalement sous l'angle d'une critique existentielle plus que d'une critique logique ou immanente. C'est ce particularisme qui nourrit la composante gnostique d'une croyance dont les éléments visibles, apparents, appellent une évaluation objective et rationnelle. C'est cette jonction du visible, de l'évaluable, du rationnel avec la dimension cachée, reléguée aux confins de l'inconscient et de l'affectif-irrationnel qui est le plus difficile à démêler, à préciser, à faire admettre. C'est pourtant là que se trouve la clef des explications nécessaires pour comprendre ce qui donne une cohérence, une autorité, un fort sentiment de légitimité à l'action d'une génération, action qui perd ces qualités dans l'esprit et au cœur de celle qui la suit.

## Implications criminologiques

[Retour à la table des matières](#)

Que signifiaient pour la criminologie de cette génération ces quatre engagements aux valeurs ? a) La démocratie parlementaire repose sur le principe de la séparation des pouvoirs. L'indépendance du pouvoir judiciaire et le recours que celui-ci pouvait avoir aux sciences humaines dans l'exercice de ses fonctions furent une préoccupation majeure. La prostitution du pouvoir judiciaire au service d'un exécutif, d'une idéologie de classe ou de race ou de l'omnipotence étatique, monnaie courante dans les régimes totalitaires ou autoritaires, constituait un repoussoir énorme. Une magistrature indépendante utilisant les sciences humaines dans la détermination des moyens les plus appropriés pour rendre justice, voici un idéal qui fut celui du mouvement de la défense sociale, fondé en 1946 et qui s'assurait de la sympathie active de la majorité des criminologues (M. Ancel, 1981). Les juges sont les remparts des libertés individuelles. Leur intégrité et

leur indépendance constituent la garantie de l'esprit de la loi qui, sans cela, ne serait qu'un chiffon de papier. Le ministère de la justice est le ministère politique par excellence : dans notre perspective, cela veut dire qu'il s'agit d'une mission qui transcende l'élément partisan de la politique. Il symbolise la synthèse organique des intérêts particuliers qui devient ainsi l'intérêt supérieur. La police, dans ce système, est essentiellement réactive : elle intervient seulement après l'infraction et tous les avantages ou presque sont assurés au prévenu et à son avocat face au ministère public qui doit administrer la preuve de ses soupçons, preuve soumise à des conditions très exigeantes. « Mieux vaut cent coupables en liberté qu'un innocent condamné ! », voilà le dicton qui caractérise bien l'esprit de cette justice. b) La justice sociale exigeait l'accès de la politique criminelle au statut d'une véritable politique sociale. Reconnaisant les imperfections du système de démocratie libérale, donnant plus de garanties à la sauvegarde juridique des libertés individuelles qu'à des conditions effectives et concrètes de leur exercice, d'importantes mesures furent conçues et, au moins partiellement, réalisées. Énumérons-les rapidement : la justice des mineurs, basée sur le principe de la réadaptation, s'est constituée aux côtés de la justice des adultes. Des institutions de rééducation ont été conçues pour sortir les enfants des prisons pour adultes. Des cliniques de diagnostic et des centres d'orientation psychopédagogique furent créés pour mettre en œuvre une politique de prévention auprès des familles, des écoles, des quartiers urbains, etc. On a reconnu le caractère néfaste de la prison, son coût matériel et social très élevé. On l'a proclamée une *instance de dernier recours*. La probation, la libération conditionnelle, les mesures thérapeutiques offertes aux détenus figurent toutes parmi les mesures proposées et largement appliquées à l'instigation des criminologues. La généralisation de l'assistance post-pénale allait de pair avec l'universalisation de l'aide juridique aux nécessiteux : une véritable sécurité judiciaire est née, pour compléter la sécurité sociale. L'indemnisation des victimes d'actes criminels complétait cette longue série de mesures dont le coût fut couvert par une fiscalité de plus en plus lourde. Les ressources fiscales furent le produit de l'expansion économique sans précédent de la période allant de 1950 à 1973. Au Québec, la « Révolution tranquille » constituait, dès 1960, un facteur d'accélération dans le développement. L'ensemble de ces mesures était considéré comme faisant partie d'un système - le système de justice criminelle - et l'objectif de la prévention dominait celui de la répression, la réhabilitation était accentuée au détriment de la punition et le recours aux lumières des sciences criminologiques s'est

généralisé au détriment de la routine nourrie de l'expérience quotidienne dans l'application des lois, de l'administration de la justice et des peines (Voir notre revue *Criminologie* de 1975 à 1981). c) L'esprit fédéraliste nous rendait sensibles au rôle de la communauté tant dans la prévention qu'en matière de resocialisation. L'esprit rationaliste qui présidait à la création des Panopticum, des phalanstères pénitentiaires, nous répugnait. On prévoyait plutôt la création d'institutions de tailles petite et moyenne, à l'échelle humaine pour recréer des relations sociales véritables, à contenu affectif humanisant, à l'intention des détenus. Réalisant que la criminalité grave était, en grande majorité, un phénomène urbain, une conséquence de l'urbanisation, les criminologues proposaient une politique de prévention et de resocialisation faisant un usage maximum des ressources de la communauté. L'équipement social des quartiers, le recours à la planification des loisirs, la présence de personnes-ressources dans la rue, dans les lieux fréquentés par une jeunesse inaccessible à l'action des services sociaux traditionnels, voilà, parmi bien d'autres, des exemples d'efforts en vue de saisir la criminalité à sa source même, auprès des familles, dans la communauté (Symposium Int. Crim. Comp., 1973). Autant la police avait une mission réactive, autant ces services de prévention étaient orientés vers un rôle proactif : le dépistage faisait partie de leurs devoirs et les concepts qui les inspiraient devaient beaucoup à la médecine préventive et communautaire qui connaissait, durant cette même période, un développement spectaculaire (Szabo, 1974). d) L'existence d'un intérêt public qui était plus et autre chose qu'une addition des intérêts particuliers, le refus du : « ce qui est bon pour la GM est bon pour l'Amérique » constituait enfin le dernier principe caractérisant les croyances au cœur de la *Weltanschauung* de cette génération. Mais ni l'intérêt de la nation (race) ni l'intérêt de la classe (le prolétariat) ne pouvaient constituer le pivot de cet intérêt public. Ce dernier devait refléter une société méritocratique, tempérée par des mesures de justice sociale assurant la protection de la santé et, dans une certaine mesure, celle de l'emploi, de la famille, du consommateur, de l'handicapé physique ou mental, des démunis devant la justice civile et pénale. Le concept de l'intérêt public, bien que défini par le concours des citoyens et de leurs organisations oeuvrant dans le champ politique, devait cependant beaucoup à l'action des sciences sociales. Les intellectuels, spécialistes des sciences humaines, devaient être capables de dépasser le ghetto des intérêts particuliers. En explorant la réalité psychologique, sociale et culturelle de l'homme et de son milieu, le spécialiste était capable

d'indiquer aux responsables politiques ou administratifs les lacunes, les contradictions, les injustices occultées par l'écran des intérêts particuliers. La croyance dans la « vérité des faits » ne fut pas seulement une profession de foi positiviste. Elle avait aussi une fonction éminemment morale : c'est en révélant les faits que l'homme des sciences humaines justifiait son rôle non seulement dans le domaine des connaissances, mais également dans celui de l'action. En effet, peu d'entre nous se contentaient de décrire ou d'analyser des faits. Dès que l'on se proposait de les interpréter, la frontière qui séparait l'interprétation de la dénonciation ou de la recommandation d'action, devenait incertaine.

## Sciences humaines et sociales et politiques sociales : les frénétiques années 60

[Retour à la table des matières](#)

L'insertion des gens des sciences humaines et sociales dans les divers programmes de politiques sociales devenait de plus en plus importante. Nous suivions en cela une double tradition : les plus « activistes » s'inspiraient de la tradition saint-simonienne et marxiste, les autres s'appuyaient sur l'analogie entre les sciences de la vie et la médecine, l'économie et la politique économique. Mais tous considéraient leur science comme un instrument privilégié dans la recherche et l'établissement de l'intérêt public. Les criminologues, par les recherches cliniques sur la personnalité du délinquant, offraient des programmes de resocialisation. Grâce aux recherches sociologiques et évaluatives, ils prônaient des programmes sociaux de prévention et des réformes dans l'administration de la justice. Des programmes de traitement sont nés et ont connu un modeste commencement d'application, plus en matière de justice des mineurs qu'en ce qui concerne les adultes. On expérimentait avec des méthodes de traitement allant des interventions chirurgicales, psychopharmacologiques, jusqu'à des psychothérapies d'inspiration psychanalytique (Ellenberger, 1965). Des techniques de recherches sociologiques complexes ont été mises au point pour bien évaluer l'effet des mesures individuelles et collectives et pour cerner le rôle des facteurs criminogènes dans l'étiologie de la conduite criminelle.

Les recherches se sont décuplées durant ces deux décennies bien que leur qualité ne fût pas toujours à la mesure de l'espoir et de l'enthousiasme des chercheurs qui les ont réalisées (Szabo, 1971). Postulant, tacitement, qu'en changeant le milieu (sous-estimant systématiquement le coefficient de résistance au changement, sa force d'inertie), on changeait l'homme, les spécialistes des sciences sociales transportaient le feu de Prométhée dans leur cœur afin de « savoir pour prévoir et prévoir pour pouvoir », suivant le mot d'Auguste Comte.

Cette période de prospérité sans précédent, que R. Aron (1977) situe entre 1947 et 1974, a fait reculer les limites du possible presque à un niveau jamais atteint. Les rêves nourris par des générations connurent un début de réalisation durant ces quelques années. L'extrapolation des courbes de productivité, d'innovations technologiques, la civilisation des loisirs devaient faire accéder les nouvelles générations à des visions de leur avenir d'où, pour la première fois, les lois d'airain de la pénurie seraient abolies (voir, entre autres, H. Kahn, 1976). « Philosophes » que nous sommes, pour la première fois dans l'histoire, nous pouvions envisager, selon le mot de Marx, de changer le monde par nos recherches et nos réflexions sans nécessairement prévoir ni souhaiter le changement révolutionnaire prévu par le même auteur. L'accroissement spectaculaire, durant cette même période, des diplômés universitaires donnait également une chance unique au mouvement de la professionnalisation.

La transformation des petits métiers en profession, des fonctions modestes en bureaucraties importantes s'est produite tout naturellement comme une des conséquences de l'expansion économique, de l'accroissement des diplômés universitaires et de la redistribution des revenus par la fiscalité pour réaliser des programmes inspirés des exigences de la justice sociale. Depuis Max Weber et l'État napoléonien et plus encore bismarckien, la fonction bureaucratique symbolisait l'avènement de la gestion rationnelle. Elle se substituait à l'arbitraire et à la gabegie féodale, régis par les règles de la hiérarchie traditionnelle, basés sur le statut au lieu du mérite. Plus les produits de la fiscalité permettaient une politique sociale audacieuse, plus devenaient importants le rôle et la qualité des agents qui en assuraient la livraison et le contrôle par la distribution. Ce gonflement des effectifs fut particulièrement dramatique en Amérique du Nord, où le rôle de l'État était traditionnellement beaucoup plus limité qu'en Europe. Dans les secteurs particulièrement sous-

développés de l'administration publique tels que celui de la justice, tout était à faire. Une poignée de juristes, quelques militaires remplés, de rares travailleurs sociaux, des psychologues et des aumôniers peuplaient le domaine de la justice pénale au Québec au commencement des années 50. A ce groupe disparate s'est substituée, dans les années 60, grâce aux sciences sociales, et en particulier grâce à la criminologie, une légion de fonctionnaires chargés d'administrer les services, les programmes tout nouveaux, sortis directement des livres des universitaires-chercheurs-réformateurs. La criminologie fut modelée, dès sa conception, plus sur les sciences sociales à vocation appliquée (telles que l'économie, les relations industrielles, l'urbanisme ou le travail social) que sur les disciplines à vocation purement scientifique telles que la sociologie, l'anthropologie ou les sciences politiques, bien que cette antinomie soit plus factice que réelle.

La criminologie, pour ma génération (fin des années 50, début des années 60), s'intégrait remarquablement bien dans l'ensemble de ce qu'on est convenu d'appeler la civilisation postindustrielle. Dans sa vocation comme discipline de recherche, la criminologie visait à accroître les connaissances sur l'homme délinquant et la société criminogène. Pour la première fois dans l'histoire, des ressources lui furent attribuées pour élargir et amplifier ses recherches. L'investissement dans les connaissances a rendu possibles des innovations technologiques qui ont changé radicalement l'environnement et qui ont fait augmenter le niveau de vie d'une manière accélérée. Malgré l'existence d'un certain scepticisme à l'égard des sciences humaines et sociales, l'optimisme dans les conséquences socialement utiles de la recherche scientifique fut étendu également à leur champ d'activité : les fondations privées, les gouvernements n'ont pas marchandé leurs appuis.

Dans sa vocation comme discipline (de formation), la criminologie a opté carrément pour une formation professionnelle. Elle définissait son champ comme étant celui de l'administration de la justice, la prévention du crime et le traitement des délinquants. Au prix d'une certaine accommodation avec le droit (qui forme les juges et les avocats) et avec la médecine (qui fournit les psychiatres et les médecins légistes), un champ tout neuf de l'administration publique a été défini et dûment investi.

L'innovation intellectuelle (recherche scientifique, critique sociale, vision de justice sociale) s'est traduite, ipso facto, dans la création d'un champ d'action précis investi de fonctions spécifiques. Ce qui pouvait n'être que la conséquence d'une conjonction heureuse et hasardeuse de circonstances favorables pour conduire une idée à son application, fut considéré, par certains, comme la manière rationnelle et scientifique de traiter les problèmes de la délinquance et l'administration de la justice.

## La résistance des structures en place à l'innovation en matière sociale

[Retour à la table des matières](#)

Il est bien compréhensible que le triomphalisme du « tout marche et tout est possible » de cette période, ait caché la fragilité des hypothèses, la partialité des postulats épistémologiques, ait sous-évalué la capacité de la société à résister au changement et à absorber, en les transformant, de nouvelles institutions. La criminologie fut d'ailleurs loin d'être la seule à avoir souffert d'une grave illusion d'optique. Qu'est-ce qui a mal tourné ? Où sont les failles de l'édifice hâtivement construit depuis 1960 ? On tentera de les esquisser très schématiquement, en dressant le bilan des critiques qui se sont exprimées depuis la fin des années 70.

Tout d'abord, les criminologues « venus au monde » dans les années 70, furent frappés par la capacité de récupération du « système ». La criminologie, qui s'est « collée » au système de justice pénale, est devenue « institutionnalisée » alors que celui-ci est le plus délicat des appareils étatiques, celui qui est chargé de la protection et de la sécurité des citoyens. Étant partie prenante dans le gigantesque effort thérapeutique de l'État, la criminologie fut accusée de pratiquer la répression « administrativo-thérapeutique ».

Il s'agit là des ingrédients majeurs de l'idéologie motivante et légitimante de la génération des criminologues contestataires de la fin

des années 70. L'État libérateur des mécanismes impitoyables de l'économie du marché et dispensant une justice distributive inaltérée, est devenu, aux yeux de certains, l'État oppresseur, illégitime confisicateur de la dignité de l'homme libre et responsable de ses actes.

Sous l'effet combiné d'une stagnation de la productivité et de l'augmentation du prix du pétrole, la « stagflation » a frappé l'économie des pays hautement industrialisés, situation d'ailleurs qui fut consécutive aux années de contestation. Après quelques années de stagnation et de crise, la révolte fiscale a obligé des gouvernements à réduire des prestations sociales. L'avènement de M. Reagan a dramatisé à souhait cette virevolte d'une politique qui venait en droite ligne du New Deal des années 30 (M. Feldstein, 1981).

La décroissance de la productivité est particulièrement préoccupante. Des conditions draconiennes doivent être imposées pour créer une atmosphère favorable à l'investissement et à l'innovation dont on supposait, erronément, l'expansion permanente. Cette redirection des efforts et des priorités affecte, en tout premier lieu, les orientations de la politique sociale dont les ambitions sont réduites considérablement. Non seulement il n'est plus question d'accroissement de ressources et de nouveaux programmes, mais encore on supprime des volets entiers d'une politique inaugurée il y a quelques années à peine. C'est ainsi que, aux États-Unis, par exemple, la « Law Enforcement Assistance Administration », créée en 1967, et qui a connu une expansion jusqu'en 1978, a été supprimée à toutes fins utiles en 1980. Or, ce service fut l'instrument principal de soutien pour la professionnalisation, l'innovation et la recherche dans notre domaine aux États-Unis. Au « Home Office » britannique qui s'est doté du service de recherche le plus important et le plus réputé, on parle d'une réduction de plus de 40% des effectifs. Ces deux exemples illustrent une tendance générale dont l'origine peut être imputée à la crise fiscale aiguë (Voir *New Society*, décembre 1980).

Au Québec et au Canada, ce sont les travaux de la Commission Prévost (1967), ceux du Comité Ouimet (1965), puis les livres blancs publiés sous l'impulsion de M. Choquette, ministre de la Justice dès 1970, qui concrétisent l'esprit de la réforme. C'est à partir de leurs recommandations que l'œuvre de la réforme législative et administrative fut entreprise. L'importance de la mise en chantier des réformes fut à l'image des besoins : plus massifs à l'échelle du Québec (où il y avait un terrain quasi vierge) qu'à Ottawa, déjà investi par le

réformisme des sociétés « John Howard », véhicule principal des réformes correctionnelles.

D'un bureau squelettique du procureur général des débuts des années 60, l'actuel ministère de la Justice du Québec est devenu un des rouages majeurs de l'administration publique au Québec. Il vient d'atteindre son point de saturation avec l'ensemble des services du gouvernement du Québec, à cause de l'arrêt brusque de l'expansion bureaucratique. Celle-ci a toutefois absorbé plus de 1200 criminologues diplômés en moins de 20 ans...

Si elle est décisive, la crise fiscale est loin d'expliquer à elle seule ces faits. La logique de l'action des groupements et des associations créés pour défendre des intérêts particuliers a fini par exercer un effet destructeur sur les organes de la société, chargés de défendre l'intérêt général ou l'intérêt public. Bien des associations vouées à la défense d'intérêts légitimes furent portées par l'enthousiasme prométhéen des « entrepreneurs moraux ». Dans des phases ultérieures de leur action, cependant, ces single *interest groups* ont fini par exercer une action néfaste, destructrice pour l'intérêt commun. *Daedalus*, périodique prestigieux de l'Académie américaine des arts et des sciences, a consacré un numéro spécial à ce problème (*Daedalus*, 1980. Voir aussi J. Ellul, 1975).

Illustrons rapidement ce problème par un exemple criminologique québécois. Lorsqu'au nom de la professionnalisation, les membres d'un des grands corps appartenant à l'administration de la justice pénale se sont vu offrir la possibilité d'entreprendre des études post-secondaires, beaucoup ont conçu cette mesure, et à juste titre, comme une victoire majeure, un moyen d'accroître leur compétence, leur statut et, cela allant de pair, le niveau salarial de leur corps professionnel. Or, la mesure a connu un échec partiel car dans l'enjeu des négociations collectives subséquentes, on calculait le coût, déjà élevé, des études, en les imputant aux heures de service, puis en temps supplémentaire...

La croyance dans les effets de la bureaucratie comme facteur de rationalisation de la gestion des services publics a connu, elle aussi, des désillusions considérables. Plus les revenus de la fiscalité à taux de croissance progressif augmentaient, plus il a fallu élaborer les politiques et les règlements d'application complexes de celles-ci. À partir d'un certain niveau de fiscalité, le poids de l'appareil

bureaucratique devient écrasant. Des auteurs dont A. Etzioni (1980), P. Blau (1977) aux États-Unis, M. Crozier (1979) et R. Boudon (1977) en France ont montré les « effets pervers » des réactions en cascades imprévisibles qui sont suscités par une mesure de politique sociale donnée. Partout et graduellement, une nouvelle croyance s'est répandue, basée sur la conviction que les effets néfastes de la bureaucratie, des appareils de l'État, lui sont intrinsèques. L'école abolitionniste est née de cette nouvelle croyance dont les représentants les plus talentueux, en criminologie, sont le Néerlandais L. Hulsman (1977) et le Norvégien N. Christie (1981). Ils préconisent le remplacement du droit pénal et de l'appareil que sa mise en œuvre exige, par des mesures communautaires, basées sur la conciliation, l'arbitrage, les sanctions à caractère plus civil que pénal.

La croissance de cette bureaucratie fut plus spectaculaire en Amérique du Nord, et en particulier au Québec, qu'en Europe, soumise déjà historiquement à l'autorité d'un État omniprésent. Le caractère récent de cette bureaucratie en assurait une plus grande flexibilité. En revanche, une plus grande confusion et une certaine inefficacité régnaient dans les services à cause d'une croissance particulièrement rapide. Par ailleurs, le prestige des fonctions liées à l'État dédommageait les bureaucrates européens d'une certaine médiocrité d'ordre matériel, vis-à-vis des employés du secteur privé. Ce prestige, cette dignité d'être un serviteur public était bien moindre de ce côté-ci de l'Atlantique. Les rémunérations se sont, par conséquent, alignées sur l'entreprise privée. À la suite de leur syndicalisation, les fonctionnaires de l'État touchent des salaires plus élevés que les employés du secteur privé. Les effets négatifs de l'appareil de l'État en ont été encore augmentés (Voir les publications du Fraser Institute, Vancouver, B. C. et celles de l'Institute for Economic Education de Londres, 1980.)

Il est intéressant de noter, à ce propos, qu'au Québec, la promotion sociale qui résultait de l'investissement massif réalisé au chapitre de l'éducation constituait une sorte de revanche du milieu canadien-français pour s'affirmer collectivement, en face de l'élément anglophone qui continuait à dominer le milieu de l'entreprise privée. C'est ainsi, par exemple, que les universités anglophones de la province ont manifesté peu d'intérêt pour les questions pénales : la criminologie a trouvé peu d'échos dans ces universités du Québec, alors que l'intérêt pour les autochtones, les droits de la personne y fut vif et incontestable.

## Crise de confiance dans la science comme remède aux problèmes sociaux

[Retour à la table des matières](#)

Un autre point d'ancrage dans les croyances de ma génération s'est ébranlé au cours de la dernière décennie : il s'agit de l'autorité de la science. Nous avons indiqué l'importance que revêtait le postulat voulant que la recherche scientifique constitue la voie royale pour la réalisation du consensus démocratique. Celui-ci résulte du jeu d'interaction, parfois de confrontation, entre les représentants des intérêts divers. Cet effort pour atteindre le détachement, garant de l'objectivité, joint à l'absence apparente d'intérêts corporatifs de l'intelligentsia formée dans les sciences humaines et sociales, devait justifier le rôle d'expert, voire de guide que préconisait déjà pour eux Karl Mannheim (1956). Or, il est apparu très rapidement que de sévères obstacles se présentaient sur cette voie pourtant exaltante.

Premièrement, le gonflement de la bureaucratie, dû à l'accroissement spectaculaire des fonctions publiques, conduisait à la création d'intérêts bien particuliers pour les praticiens de ces sciences. La médecine, par exemple, tant qu'elle fut une profession purement libérale, pouvait se targuer de définir seule l'intérêt du malade comme celui de sa science. La socialisation partielle de la pratique médicale a rendu largement illusoire cette prétention. En simplifiant, disons que le jugement concernant la vie ou la mort d'un patient ne repose entre les mains du praticien qu'en tant qu'exécutant d'une décision prise à l'échelon politique qui attribue les priorités en matière de santé. Puisqu'on peut dès maintenant chiffrer le coût des mesures sanitaires comme d'ailleurs celui des mesures éducatives, c'est l'État qui attribuera les ressources dont résulte la possibilité ou l'impossibilité d'une mesure thérapeutique ou éducative. En fait, l'arbitrage budgétaire de l'État s'étend aujourd'hui à une quantité de phénomènes qui, voici peu de temps encore, émanait du domaine privé. L'harmonisation de la politique économique et sociale d'un gouvernement contemporain constitue un fardeau décuplé par rapport à la situation d'il y a deux générations.

Or, qui exerce concrètement cette fonction de surveillance, de mise en œuvre de politiques économiques et sociales ? C'est évidemment la fonction publique qui est investie de cette charge redoutable. Et quel est le débouché majeur des diplômés en sciences humaines ? C'est bien l'appareil de l'État qui les absorbe en très grande majorité soit indirectement (c'est le cas des professions de la santé et, dans une certaine mesure, des techniques d'ingénierie et de communication, ces secteurs étant souvent subventionnés), soit directement (le cas de la majorité des sciences sociales classiques : sociologie, anthropologie, sciences politique et économique, relations industrielles, service social). La criminologie représente, à cet égard, un cas extrême, la justice étant toujours un monopole d'État. Il y a très peu de débouchés pour les criminologues en dehors des services subventionnés par l'État. Dans ces conditions, ce que les sciences sociales ont gagné en influence et en autorité bureaucratique, elles le perdent, par ailleurs, en termes de liberté et d'indépendance de jugement dans l'exercice de leur fonction critique.

Aux yeux des autres groupes professionnels, les avocats-juristes en particulier, les politiciens, les hommes d'affaires, cette coïncidence entre les sciences humaines et sociales et des politiques sociales coûteuses et généreuses constituaient un véritable conflit d'intérêts. Plus il y a d'argent à distribuer, plus il y a redistribution des richesses, plus il y a d'emplois, plus il y a de pouvoirs accordés aux praticiens des sciences sociales. Dans ces conditions, la prétention à l'objectivité, au rôle privilégié dans la recherche des facteurs de consensus politique ou de l'intérêt public, n'a pas manqué de susciter un scepticisme croissant, voire une attitude sarcastique de plus en plus ouverte de la part du public.

Il est d'ailleurs ironique sinon paradoxal que les plus stridentes accusations d'hypocrisie et de défense d'intérêts inavouables (dans ce contexte sémiologique, synonymes de « privés ») sont venues de la rébellion anarchiste se manifestant dans des mouvements « anti » : psychiatrie, criminologie, etc. L'apparition des « nouvelles » criminologies, anthropologies, etc., allait de pair, d'une manière notable, avec la prise de conscience de cette contradiction concernant les usagers, de la liberté critique et de l'indépendance implicite dans le postulat prométhéen de ces disciplines. Assumer une autorité publique, tellement souhaitée, constitue un succès pour ces sciences

dont on payera le prix longtemps encore (Voir les revues *Crime & Social Justice et Actes*).

Cette rébellion antiautoritaire précède, chronologiquement, la crise fiscale qui a précipité les événements. Elle en fut plutôt l'annonciatrice. Elle procède, d'une part, d'un trait manichéiste souvent décelable dans certaines idéologies absolutistes. C'est le contact avec « l'impur », avec le « système », intrinsèquement mauvais, qui fut condamnable. Mais il ne faut pas oublier, d'autre part, la fonction utilitaire des idéologies, en particulier en matière de mobilité et de luttes sociales. C'est en rejetant « l'ancien » (et les anciens...) que l'on impose le nouveau (et surtout « les nouveaux... »). Cet aspect de la lutte des générations pour laisser leurs marques et pour imposer leur présence, doit être souligné dans toute analyse du changement social.

Parmi ces obstacles, il en est un particulièrement grave : il s'agit de la fragilité essentielle des théories, des hypothèses, voire même des postulats scientifiques sur lesquels furent basés les initiatives de politiques sociales (J.Q. Wilson, 1978). La croyance dans l'utilité sociale des connaissances fut profondément ancrée dans l'esprit de ma génération. À la suite de Durkheim, la majorité des sociologues, par exemple, furent convaincus que leur discipline éclairait les mécanismes dont la connaissance est indispensable à toute action sur la structure et les institutions sociales. L'économie politique, depuis les succès des premières mesures inspirées par la théorie de J. M. Keynes pour arriver au plein emploi, a obtenu un statut véritablement privilégié auprès des gouvernements. La démarche freudienne donnait enfin plus qu'un espoir de comprendre et de dominer le plus obscur des recoins de la conscience humaine, celui du subconscient. Les croyances dans le pouvoir de la science furent naturellement exaltées par le succès technologique dans le domaine de l'énergie atomique, de l'astrophysique et par la généralisation de l'usage des techniques d'informatique tant dans la recherche scientifique que dans la gestion des entreprises. Or, non seulement la foi des intellectuels dans l'usage sage et vertueux de ce formidable outil scientifique fut ébranlée à la suite des guerres coloniales (parmi lesquelles il faut compter la guerre du Vietnam), mais l'expansion formidable des programmes de la *Great Society* a montré les contradictions et les sévères limites dans l'utilisation du bagage conceptuel des sciences humaines et sociales auxquelles on faisait appel dans leur conception comme dans leur application (D. P. Moynihan, 1980).

Le Québec est bien plus tributaire des événements survenus dans l'histoire nord-américaine que de ceux de l'Europe. Aucun traumatisme similaire à ceux de la guerre du Vietnam ou le scandale de Watergate n'a cependant secoué notre société. La réaction tardive aux événements d'octobre 70 peut être rapprochée, quelque peu, de notre propos. C'est à cette occasion que le rôle néfaste et menaçant d'un État répressif fut concrétisé auprès des intellectuels militants (non seulement ceux de conviction nationaliste...). Si le contrôle des foules exigeait des techniques mises au point par des sciences humaines, l'intervention de l'escouade antiémeute de la police dans les conflits sociaux et politiques révélait l'ambiguïté du rôle du criminologue ou de sa discipline dans le cadre du contrôle social.

La Société de criminologie du Québec, fondée en 1960, fut un forum d'échange et de confrontation entre les disciplines et les points de vue en matière pénale ; elle correspondait au modèle consensuel véhiculé par l'idéologie de la première génération des criminologues québécois. La Ligue de l'office des détenus, beaucoup plus activiste et s'inscrivant dans un modèle conflictuel, exprime mieux les aspirations des plus militants des générations subséquentes. Le droit à l'évasion du détenu fut proclamé par la Ligue des droits de l'homme (comme pour les prisonniers de guerre) alors que le droit à être traité conformément à la dignité et aux besoins humains fut réclamé par la génération précédente...

## Impact de la science sur les politiques et la réaction néoclassique

[Retour à la table des matières](#)

Une vaste et fascinante littérature traite de ces problèmes qui touchent l'impact des connaissances scientifiques sur les politiques sociales. Le dernier ouvrage en date est un rapport du Conseil national des recherches des États-Unis (L. E. Lynn, 1978). La lecture de cette littérature laisse mélancolique. Que d'espoirs, que de rêves ont connu le naufrage aux récifs invisibles de la réalité, des contingences historiques ! Évidemment, certains peuvent se surprendre de notre étonnement : tous ceux qui avaient une vue plus pessimiste de la

nature humaine, plus de scepticisme concernant les forces à l'œuvre dans les entrailles de l'histoire, sont du nombre. Mais la majorité des sociologues et des psychologues adhéraient presque sans réserve aux postulats optimistes qui faisaient d'eux des intellectuels prométhéens par excellence. Il ne s'agit pas ici de réduire la multiplicité des positions épistémologiques (Lipset 1979) qui va du positivisme et du behaviorisme strict aux diverses nuances de la pensée ethno-méthodologique et interprétative. Leurs adhérents croyaient pouvoir exercer, à des degrés divers, une influence sur la société, grâce à leur propre démarche théorique et méthodologique. Tous ont été des enfants du XVIII<sup>e</sup> siècle, gardant l'optimisme d'un Mirabeau, d'un Diderot, d'un Hegel ou d'un Marx au fond de leur cœur.

On pourrait considérer, en caricaturant quelque peu la pensée de chacun, que nous avons assisté, à la suite des élans et de l'optimisme des années 60, à la riposte de l'homme et de l'histoire, monstres redoutables, imprévisibles et selon toute probabilité indomptables, à l'usage massif des instruments d'intervention dérisoires, livrés par les sciences humaines et sociales. La complexité des problèmes que pose l'intervention psychosociologique ou socio-économique continue largement de relever davantage du mystère que de la prévision basée sur l'analyse rationnelle. En criminologie, notre Nemesis portait les noms bien prosaïques de J. Q. Wilson (1975) et de R. Martinson (1976), qui plaidaient, parmi bien d'autres, pour la réhabilitation du sens commun et du jugement pragmatique et utilitaire en matière de politique criminelle. Le mouvement dont ils symbolisent l'orientation en Amérique du Nord a reçu le nom de réaction néo-classique en Europe. Là-bas, les milieux juridiques et administratifs ont maintenu, depuis toujours, davantage de réserves devant les comportements enthousiastes de certains représentants des sciences humaines et sociales.

Il va de soi que le « sens commun » n'est ni de « droite » ni de « gauche » : la politique de l'isolement cellulaire préconisé et pratiqué par les Quakers au XIX<sup>e</sup> siècle pour promouvoir la récipiscence des condamnés, défiait autant le sens commun que le postulat qu'un traitement judiciaire rigoureusement égalitaire, sans égard à la personnalité, constitue une exigence de la justice naturelle ou immanente. Mais la mise en cause du sens commun est une règle aussi fondamentale de la dynamique du changement social que sa renaissance (sa revanche) perpétuelle.

## Collusion du conservatisme et du gauchisme

[Retour à la table des matières](#)

Curieusement, cette réaction néo-classique rejoint, en pratique, les positions de la critique radicale (néo-marxiste, gauchiste de toutes nuances). Partant de postulats fort différents des néo-classiques, ces derniers insistent sur l'historicité radicale des phénomènes de la déviance, de la délinquance et de la réaction sociale. Seule l'analyse des facteurs à l'œuvre dans l'histoire peut expliquer ces phénomènes. La prétention des « positivistes » est nulle et non avenue. Leur faillite d'ailleurs est évidente (Voir D. Gibbons, 1979).

Par ailleurs, la libération de l'homme des entraves de la société, l'élimination des facteurs provoquant l'aliénation exigent la suppression de la bureaucratie, des forces oppressives de l'État, en particulier de la trinité la plus néfaste : l'Armée, l'Église et la Justice (entendues sous leur forme de pouvoirs organisés, hiérarchisés, équipés pour sanctionner le respect d'une série de normes). Prétendre les analyser en vue de les influencer par des réformes, leur apparaît plus qu'une erreur : c'est une faute ! Conclusion à laquelle souscrit, de très bon cœur, la réaction néoclassique pour des raisons naturellement toutes différentes. Pour les tenants de cette dernière, l'ordre juridique sanctionne des valeurs qui, sans être immuables, ne se transforment qu'avec une extrême lenteur, et le moment est particulièrement mal choisi pour faire l'objet de l'expérimentation des « ingénieurs sociaux » de tout acabit. La prétention des criminologues à définir l'état dangereux est une bonne illustration de ce débat. Depuis le temps de C. Lombroso, de E. Ferri et de R. Garofalo, fondateurs italiens de la criminologie moderne à la fin du XIXe siècle, ce concept jouait un rôle cardinal dans la pensée criminologique. Il devait remplacer pour les uns (F. Grammatica), éclairer pour les autres (J. Pinatel, N. Mailloux), la notion statique du crime qui avait tendance à réduire l'homme complexe à un acte simple. Plusieurs tentatives furent faites au cours du dernier demi-siècle pour expérimenter avec le

concept d'état dangereux. Aucune n'a été couronnée d'un succès franc, incontestable. De l'intervention chirurgicale (qui allait de la castration à la psychochirurgie) jusqu'à la sentence indéterminée pour des psychopathes-criminels-malades-mentaux, toutes les réformes ont avorté devant les difficultés techniques de mise en oeuvre. Celles-ci furent bien analysées par Norval Morris (1977) pour le lecteur anglophone et par Alain Peyrefitte (1980) pour le lecteur francophone. Le quasi-retour au statu quo a résulté de cet accord tacite, même bizarre et contre nature pour certains, entre une sensibilité d'extrême gauche et la réaction néo-classique pragmatique.

## Méritocratie et égalité des résultats : Bell vs Rawls

[Retour à la table des matières](#)

Il faut noter aussi la substitution, durant la dernière décennie, d'une philosophie morale dominante par une autre. Toutes les réformes qui constituent les politiques sociales des années 60-70 furent inspirées par l'actualisation du principe méritocratique : assurer une égalité des chances de succès à chacun dans nos sociétés. C'est un idéal social (ou chrétien) démocratique, énoncé bien avant la Deuxième Guerre mondiale mais dont la réalisation plus systématique ne fut possible que grâce à la prospérité sans précédent des années postérieures à 1950. La démocratisation de l'éducation et les efforts pour établir un « quasi » plein emploi et une assurance-maladie universelle, furent les principaux champs d'action des réformateurs. La politique criminelle emboîtait le pas vers la fin des années 60. Elle le fit plutôt timidement, il faut bien le dire.

Par la publication du livre du philosophe John Rawls en 1971, un autre principe fut mis de l'avant : « personne ne doit entrer dans la compétition pour s'assurer une vie meilleure avec un handicap imposé par l'ordre social » (J. Rawls, 1971). En d'autres termes, ce n'est plus le régime méritocratique qui assure la légitimité d'un ordre social juste. C'est sa capacité de produire pour chacun une égalité des résultats qui légitime le système. Cette version de la pensée socialiste a exercé une profonde influence aux États-Unis. Elle proposait un

nouveau principe de légitimité à la société postindustrielle. C'est le sort fait aux moins bien nantis, aux laissés pour compte de cette société d'opulence, qui justifiait ou condamnait, selon les cas, une organisation sociale, économique ou politique. En considérant le maillon le plus faible comme le critère de performance - et de réussite - d'une société, Rawls a posé une exigence nouvelle et extrêmement difficile à satisfaire quant à la politique économique et sociale contemporaine (Voir J. H. Schaar (1981), D. Bell (1978), I. Berlin (1979). Le rôle légitimant de ce principe établissait un critère de performance pour les « réformateurs sociaux » qui m'apparaît bien trop élevé. Mais pour les milieux de l'intelligentzia tournés vers la critique et la réforme de la société vers la fin des années 70, ce principe allait de soi. On voit aisément combien notre société, déjà si peu méritocratique, fut trouvée infirme, injuste et indigne à l'aune de ce nouveau critère de moralité. Ainsi, les progrès réalisés par l'État-Providence apparaissent dérisoires...

Au Québec, la philosophie gauchiste voyait dans l'État-Providence « national » la locomotive du progrès économique et social pour tous, y compris les salariés du secteur privé. Pesant de toute sa force - qui est considérable grâce à une législation du travail particulièrement propice - sur les pouvoirs publics, ce syndicalisme de combat préconise une rupture avec la société capitaliste. En changeant les règles du jeu dans l'usage des critères de rémunération (les rendant indépendants d'un quelconque mécanisme de marché), on veut substituer un régime socio-économique à un autre.

## Sécularisation et légitimité : crise dans les critères des moralités

[Retour à la table des matières](#)

On ne peut pas, à ce point-ci de nos réflexions, ne pas faire référence au phénomène de la sécularisation propre à la modernité dont nos croyances comme nos défis font partie intégrante. La plupart des analyses qui concernent la crise de légitimité de l'autorité dans nos sociétés identifient la sécularisation généralisée des esprits comme la source majeure de la crise morale contemporaine. La pensée de

Nietzsche fut probablement historiquement la plus influente à cet égard. Il fut lui-même le symbole d'un sentiment diffus qui s'alimentait aux nombreuses sources philosophiques. Mais au cœur de cette nouvelle attitude de l'homme devant sa destinée gît la conviction que tout ordre, quel qu'il soit, est artificiel. Il résulte du choix et de la volonté de ceux qui ont bien voulu y adhérer et lui prêter une réalité. Par conséquent, les désirs se substituent aux besoins, la satisfaction des idiosyncrasies personnelles remplace la déférence, voire la tolérance à l'égard de la tradition. Le poids de l'histoire se dissout dans les schémas explicatifs qui accentuent le particulier au détriment du général. Il est significatif de noter à cet égard la soudaine popularité des études « historiques » et sémiologiques dans les sciences sociales. Les guillemets se justifient par le fait que ces historiens improvisés recherchent beaucoup plus les faits pour appuyer leur thèse ou pour illustrer leur inquiétude concernant la crise de l'autorité contemporaine que les véritables tâches de l'histoire telle que Ranke nous le demandait « *Wie es eigentlich geschehen ist* » ? (Comment cela s'est-il produit, précisément ?) (Voir les études parues dans *Criminal Justice History*, vol. 1, 1980.)

Si l'ordre social n'est qu'une représentation et un acte de volonté, (*Die Welt Als Wille und Vorstellung* annonçait déjà en 1818 l'ouvrage de Schopenhauer), ce qu'une volonté pouvait faire, une autre peut le défaire ! La fragilité de notre âge consiste bien dans la transformation importante, rapidement généralisée auprès des nouvelles générations, de la nature du lien qu'entretient l'individu avec l'ordre social quel qu'il soit. « Il est interdit d'interdire » fut le slogan d'un auteur anonyme, le plus prophétique de l'insurrection de la jeunesse française sur la rive gauche de la Seine en 1968. Il illustre bien ce que des hommes parfaitement sécularisés par rapport aux sources traditionnelles de l'autorité (l'Église, l'État, l'École et dans une large mesure la Famille) ressentent devant les obligations que la vie en commun leur propose ou leur impose. Au nom de quel critère, de quelle norme, de quelle valeur va-t-on imposer les limites aux aspirations des uns et des autres ? Dans la modernité sécularisée, le Moi ne reconnaît aucune source de vérité et de moralité en dehors de soi (J. H. Schaar, op. cit., p. 30).

C'est dans cette perspective que se situe le débat contemporain sur la morale (phénomène collectif) et sur l'éthique (phénomène individuel). Nous le relèverons brièvement car il éclaire singulièrement la problématique de la rééducation, si centrale dans la

démarche clinique du criminologue. Ces problèmes sont vécus avec plus d'acuité par la jeune génération actuelle qu'il ne le fut par les précédentes (voir aussi les Cahiers de Bioéthique publiés par les Presses de l'Université Laval depuis 1979, en particulier le no 3, consacré à l'adolescence, numéro thématique, 1981). Prenons l'exemple de l'école pour illustrer notre propos. L'école, principale institution de socialisation aux côtés de la famille et des églises, refuse désormais de transmettre la hiérarchie des valeurs léguée par la tradition véhiculée par la précédente génération. Celle-ci se légitimait par référence aux valeurs telles que la raison, la nature, la vertu, etc., dont le principe justificatif est extérieur à l'homme. Or, ces principes-là sont, désormais, récusés.

Si des anthropologues venus de Mars examinaient la société nord-américaine contemporaine, ils diagnostiqueraient, avec un pessimisme non feint, une propension vers un suicide culturel collectif (A. Oldenquist, 1981). En effet, les critères permettant de distinguer entre le bien et le mal, le vice et la vertu, le normal et l'anormal, etc., sont systématiquement récusés en tant que phénomènes objectifs, accessibles à l'expérience commune ayant une portée générale. Visitant une école soviétique tout récemment, un pédagogue américain confiait à ses hôtes soviétiques passablement ahuris, qu'il se sentait comme dans une école paroissiale américaine (A. Oldenquist, op. cit.). En effet, des enfants vêtus d'uniformes, respectueux de leurs instituteurs, récitant les principes du cours d'instruction civique socialiste et patriotique, n'évoquent en rien l'atmosphère des écoles publiques nord-américaines où la tenue générale, l'accoutrement vestimentaire des élèves, la philosophie pédagogique des instituteurs sont trop connus de nous tous pour qu'il faille les détailler ou les décrire. Qui peut contester que le Québec vit, pleinement, cette situation typiquement nord-américaine ?

## Invariance de valeurs et relativisme dans le jugement moral

[Retour à la table des matières](#)

Si les critères de moralité se trouvent enfouis dans le Moi, il faut creuser celui-ci afin de les mettre à jour. Le test visant la « clarification des valeurs », élaboré par J. L. Simon (1980), fut construit à cette

fin. Nous suivrons le résumé que fait M. Eger (1981) de ce débat qui est suscité par l'usage de ce test dans les enseignements d'éthique au niveau secondaire aux États-Unis. De nouveau, ces débats se déroulent dans des termes similaires au Québec.

Introduire la pensée critique pour remplacer l'endoctrinement : voici l'objectif de ceux qui veulent authentifier le nouveau système de valeurs que l'école publique américaine doit distiller dans les cours d'éducation civique ou morale. On postule que cette attitude critique conduit vers la rationalité, que la diversité des solutions aux dilemmes moraux encourage la créativité, que le maintien du libre choix enfin, assure la liberté (M. Eger, op. cit., p. 66). Essayer de déceler et d'analyser les motivations et les structures du jugement moral, à la suite des travaux de L. Kohlberg (1981), est une chose ; c'en est une autre d'en faire la méthode et la substance de l'enseignement dans les écoles secondaires ! En effet, cette méthode conduit, pratiquement, au relativisme moral comme principe directeur de la conduite individuelle. Si l'on explique à un jeune voleur que le fait d'avoir volé et d'avoir été pris mérite une telle peine, cela ne suffit pas comme motif à la sanction encourue. Il faut également affirmer que voler est mauvais en soi, que le dommage causé à la victime est souvent plus considérable que l'avantage obtenu par l'agresseur et qu'une société dans laquelle l'exception devient la règle (plutôt malhonnête qu'honnête, voleur qu'intègre, violent qu'accommodant, etc.) est un agrégat social qui se dissoudra dans un état de guerre de tous contre tous.

Comment faire face à ce dilemme ? Comme dans la nature, il y a dans toute société des invariants au niveau des valeurs ou des principes directeurs de la vie (ou survie...) d'une communauté civilisée : cela me semble être une évidence incontestable. L'honnêteté, l'équité, la volonté de travailler pour gagner sa subsistance et contribuer à celle des moins fortunés, la désapprobation de la violence criminelle, le respect du processus démocratique dans l'expression des divergences d'opinions et leur solution dans ce même cadre pour réaliser un intérêt « public » ou « supérieur » constituent des invariants au même titre que le respect de soi, le courage pour défendre des idées et des convictions, la disponibilité pour autrui ou le respect de l'altérité et, finalement, l'acceptation de l'oblativité en face du penchant vers la défense exclusive d'intérêts personnels. Approcher ces valeurs, y adhérer est plus que le simple résultat d'un processus de socialisation. Leur intériorisation dans la conscience assure la capacité

à l'adolescent, et plus tard au citoyen, de distinguer entre le bien et le mal, le juste et l'injuste à partir d'un cadre de référence ressenti profondément comme authentique et vrai (A. Oldenquist, op. cit., p. 85). Débattre des circonstances qui peuvent justifier une exception est une (bonne) chose, observer que la socialisation est un processus historiquement situé, et qu'elle est par conséquent relative et réversible à volonté, en est une autre (inacceptable).

Ce n'est pas parce que l'hypocrisie et l'abus caractérisent, à un moment donné, ou la plupart du temps, la majorité des actions individuelles ou collectives que le relativisme doit se substituer à une moralité qui inclut des valeurs. Celles-ci ne varient pas, dans leur essence, car elles sont liées à la condition humaine. La grille d'analyse critique fournie par les sciences humaines et sociales doit aider à la compréhension et, le cas échéant, à la correction des situations ou des conduites où intervient le jugement moral. Elle ne peut ni ne doit se substituer aux valeurs elles-mêmes qui, dans leur élémentaire simplicité, établissent des critères d'évaluation de la bonne ou de la mauvaise action individuelle ou sociale.

On réalise clairement que ce problème, débattu vivement dans les milieux de l'éducation, constitue également un problème central pour le criminologue impliqué dans la politique criminelle. Pour avoir négligé de poser clairement ce problème, beaucoup de criminologues ont rejoint les positions néo-classiques (on préfère l'arbitraire judiciaire de la répression à l'arbitraire des sciences humaines dans la resocialisation) qui risquent de faire ralentir le processus de transformation du système de justice vers une égale protection de la société et le respect de l'homme (voir les livres de J. Q. Wilson, 1975, A. Peyrefitte, 1981 et M. Cusson, 1981). D'autres avaient tendance à résorber la criminologie dans une sociologie militante et politique optant pour une société égalitaire, et pour certains, communiste (les nouveaux criminologues à la suite de I. Taylor, J. Young, P. Walton et al., 1973).

Au Québec, les reflets de ce débat universel (du moins dans les pays non communistes) se retrouvent dans la controverse entre M. A. Bertrand, B. Charles et certains professeurs de criminologie de l'Université de Montréal (1972). Les premiers reprochent aux seconds l'acceptation implicite du système social en place et des valeurs dominantes de la société capitaliste sans les remettre en question à propos de l'intervention criminologique dont le cadre est fixé par le

code pénal. La lutte contre le racisme, le sexisme et l'impérialisme doit primer sur les orientations « melioristes », « réformistes » d'une politique criminelle, inspirée par la criminologie.

L'Union soviétique pourtant a bien compris qu'une société politique est essentiellement une entité morale. L'engagement aux valeurs marxistes-léninistes est l'axe de l'éducation qui y est dispensée. Faire porter le poids de nos doutes et de nos incertitudes quant à la « moralité » de nos actions et de notre société par la génération en âge de puberté ou par des handicapés moraux et sociaux (les délinquants) ne me paraît pas une solution équitable ni juste.

Que conclure à ce propos ? Comme le notent justement, parmi bien d'autres, A. Smith, K. Marx et R. Nisbet (1980, pp. 354-355), une organisation sociale basée sur le solipsisme (l'antirationalisme) et le narcissisme (égotisme basé sur la négation de l'intérêt public) ne peut pas durer longtemps. Si l'histoire nous enseigne quelque chose, c'est bien l'inévitable déclin par dissolution et l'autophagie de ces sociétés. L'exemple du sort de l'empire romain vient irrésistiblement à l'esprit. Des valeurs parfaitement sécularisées et relativisées ne peuvent pas constituer une base existentielle à notre société, et à plus forte raison, à notre justice. Elles ne sont pas des boucliers dont a besoin le sentiment de sécurité des hommes. Comment rendre à ces valeurs leur qualité motivante, dans les présentes circonstances, demeure un des défis des plus difficiles pour nous tous.

L'homme sécularisé contemporain hésite à accepter tout idéal collectif et toute discipline que la réalisation de celui-ci supposerait. Les institutions qui incarnaient et proposaient ces idéaux se sont largement vidées de leur substance, donc de leur authenticité, et, par conséquent, de leur autorité. L'hypothèse de la génération qui s'est affirmée et s'est exprimée lors des mouvements sociaux entre 1964 et 1968, suppose que l'individu contemporain peut vivre libre, heureux et épanoui sans autre source d'inspiration ou d'appui que ses désirs. Deux facultés sont cependant laissées en friche : celle du souvenir et celle de la foi (J.H. Schaar, op. cit., p. 33). S'il en est ainsi, on peut paraphraser le cri de Dostoïevsky, « l'homme civilisé peut-il être croyant ? », en s'interrogeant : « l'homme non-croyant peut-il être civilisé ? » (P. Rieff, 1981). Mais, cet homme sécularisé, en quoi peut-il encore croire ?

## Positivisme, historicisme et la crise de légitimité scientifique

[Retour à la table des matières](#)

La crise de légitimité a culminé dans le conflit entre le positivisme et l'historicisme. D'après Leo Strauss (voir J. Cropsey, 1964), l'insistance du positivisme sur la distinction entre fait et valeur, excluait cette dernière du champ d'investigation du chercheur. Il en résultait une incapacité, un refus surtout, de distinguer entre des conduites dont la nature et les conséquences sur la vie des individus et de la collectivité sont essentiellement différentes. En assumant l'équivalence pour l'observateur scientifique de tous les désirs, de toutes les aspirations de l'homme, le positivisme proclame, implicitement, qu'il n'y a rien dont l'homme devrait avoir honte. « En détruisant sa faculté de se mépriser, il supprime, avec la meilleure des intentions, sa capacité de se respecter » (L. Strauss, 1968, p. 222). En professant une équivalence de toutes les valeurs, en niant que certaines parmi celles-ci sont intrinsèquement élevées et d'autres, intrinsèquement inférieures, le positiviste nie qu'il y ait une différence essentielle entre l'homme et la brute. Il prépare ainsi le terrain pour la victoire des bas-fonds... (L. Strauss, op. cit.).

La réplique de L. Strauss au non possumus du positivisme de fournir des critères acceptables pour déclarer ce qui est bon et ce qui est mauvais pour l'homme, s'appuie sur la tradition de la philosophie politique socratique. Elle réhabilite l'expérience basée sur le sens commun et qui confirme cette tradition, postulant la reconnaissance du droit naturel.

La charge de l'historicisme est tout aussi redoutable. À la suite de Hegel, l'historicisme radical contemporain proclame la relativité de tous les postulats, de tous les principes concernant l'homme et la société, leur singularité à des époques historiques déterminées. C'est en reconstituant l'expérience historique unique qu'on comprendra les relations entre les valeurs et les hommes et les solutions qu'ils ont proposées ou apportées aux défis qui les confrontaient. Chacune de ces époques représente des facettes différentes de la réalisation de

l'histoire poursuivant son but qui est l'épanouissement de la raison, qui finira par son achèvement. Ce triomphe sera la fin de l'histoire.

La crise provoquée par le positivisme et l'historicisme dans la conscience intellectuelle contemporaine rend compte de l'évanescence du sentiment de légitimité. En effet, le positivisme conduit, en dernière analyse, au nihilisme (« tout se vaut... donc rien ne mérite le sacrifice exige pour son maintien »). L'historicisme radical conduit au fanatisme car pour faire taire ses doutes sur les véritables accomplissements de la réconciliation entre la raison et l'histoire, on supprimera toutes indications contraires. L'aveuglement de la foi du charbonnier, d'une part, le cynisme d'un Machiavel, d'autre part : voilà les conséquences des erreurs épistémologiques du positivisme et de l'historicisme dont le développement a si profondément marqué (et continue à le faire !) l'histoire des sciences humaines et sociales.

## Philosophie morale et criminologie : continuités et ruptures

[Retour à la table des matières](#)

S'agit-il d'une incursion oiseuse dans l'histoire de la philosophie ? Non. En effet, peu de disciplines parmi les sciences humaines et sociales ont des liens plus intimes et plus profonds avec la philosophie morale que la criminologie. Nous vivons, en effet, en étroite symbiose non seulement avec le droit pénal, science des normes et des sanctions, mais également avec les disciplines qui analysent les mœurs individuelles et collectives, de la psychologie à la sociologie. Cette redéfinition des critères de moralité nous atteint de plein fouet. Comment distinguer, en effet, la justesse de la « vérité », proposée par le droit pénal, alors que celui-ci justifie sa légitimité par une anthropologie jugée archaïque ? Désormais, on considère toute « déviance » comme momentanée à partir d'un point de gravitation en transformation perpétuelle, dépendant de la perception des sujets et des jeux d'interaction des groupes en quête perpétuelle de l'exercice du pouvoir. Si toute réalité est construite comme l'indiquent P. Berger (1979) et ses disciples - qui sont nombreux en criminologie -, la fonction morale, le critère de légitimité de la criminologie

contemporaine ne devront plus être la réforme de l'homme ou de la société, grâce aux éclaircissements fournis par la recherche scientifique. Agir ainsi serait perpétuer un état de choses creux, vide de sens et de signification, inauthentique, en un mot illégitime. Il n'y aura plus de citoyens vertueux comme il ne pourra plus y avoir de bureaucrates efficaces ; ces concepts se réfèrent à une réalité, à des valeurs récusées. Mais alors, il n'y a pas non plus ni « criminel » ni « justicier ». Un nouveau cadre de référence doit être élaboré et c'est à cela que se vouent les protagonistes de l'abolition du système pénal déjà cités (Voir L. Hulsman, N. Christie, op. cit. ; pour un renversement radical des perspectives, voir M. Foucault, 1975 et M. Perrot, 1980).

Si nous regardons l'horizon où le crépuscule du XXe siècle se mêle imperceptiblement -aux lumières de l'aube du XXIe, nous apercevons une véritable fêlure dans le système des valeurs motivantes. La lignée de ceux qui, depuis le XVIIIe siècle, croyaient dans les vertus de la raison et de la possibilité d'une science de la nature, dont l'homme faisait partie, dans la liberté qui ne se concevait pas sans le respect des droits des autres (ceux qu'on appelait les « inaliénables »), cette lignée-là fut ininterrompue jusqu'ici dans nos rangs. Les accents différaient par rapport aux générations qui nous précédaient mais sur le fond, sur la substance nous fûmes d'accord. La plénitude de la révolte prométhéenne, l'accomplissement jusqu'au-boutiste de la logique de l'homme sécularisé qui devient l'alpha et l'oméga de son destin se sont affirmés, au sein de la génération qui nous suit, avec plus de force, plus de vigueur et plus de capacité destructrice, de volonté de rupture que par le passé. Beaucoup de réformes sorties des entrailles de la société au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et dont nous fûmes des sages-femmes plus ou moins expertes, ont connu l'épreuve dure de la confrontation avec la réalité. Pour certains, de la génération qui nous suit, à cause de cette rupture épistémologique, elles furent récusées en bloc. Pour certains parmi eux, nous ne provoquons pas un « véritable » changement. On notera l'inspiration gnostique : quant au changement, devient-il « véritable » ?

## L'obstination des faits : justification des continuités

[Retour à la table des matières](#)

Cependant, nous pouvons noter aussi des continuités évidentes. Le progrès se fait bien plus par des à-coups, des hoquets, que par un flux continu et harmonieux d'innovations. Nous avons examiné ailleurs la réduction progressive de la distance qui sépare les points de vue des chercheurs de celui des décideurs, qu'ils soient politiciens ou bureaucrates (Szabo, op. cit., 1978).

Les sciences de la politique (policy sciences), de la recherche du type « recherche et développement » pratiquée depuis assez longtemps déjà par des équipes combinées d'économistes et d'ingénieurs dans l'entreprise privée, sont introduites dans l'administration publique avec des succès variés, et illustrent cette continuité. La criminologie et la politique criminelle se sont très rapidement intéressées à ces développements. En effet, devant l'accroissement de la criminalité, l'incapacité des théories criminologiques et des pratiques policières, judiciaires et pénitentiaires à proposer des réformes convaincantes est devenue patente. L'impatience du gouvernement, motivée puissamment par l'accroissement de la peur du crime répandue à tort ou à raison dans le public, s'est accrue aussi dans une assez large mesure (J. Garofalo, 1981 et F. Léauté, 1977). La relation entre l'accroissement réel de la criminalité de violence et le sentiment d'insécurité du public n'est pas complètement clarifiée (voir, en plus de Garofalo et Léauté, le point de vue de J. C. Chesnais, 1981). La plupart des gouvernements se sont dotés de budgets de recherches. Les universités, en particulier chez nous au Québec, étaient prêtes à collaborer. À court terme, comme nous l'avons vu, des propositions basées sur la « science » des criminologues se sont avérées loin d'être des succès. Mais je ne suis pas prêt à en tirer les mêmes conclusions que celles des mouvements d'idées actuellement dominants. Les néo-classiques se replient sur des recettes traditionnelles dont le résultat immédiat nous reporte 30 ans en arrière. De nouveau, la priorité des gouvernements canadiens (et celle de bien d'autres) est la crise du logement... pénitentiaire ! La

construction domiciliaire bat de l'aile, mais on propose de dépenser des fortunes pour la construction de pénitenciers. Et on ne sait toujours pas plus aujourd'hui que jadis le pourquoi des prisons (Szabo, 1964). Les abolitionnistes, ceux qui prêchent la nécessité d'une rupture radicale avec le passé, notre passé, sont bien plus forts dans la critique que dans les propositions concrètes lorsqu'il s'agit d'aménager la justice contemporaine. Les réformes faites sous l'impulsion de notre génération, parfois sérieusement révisées (réduites), ont créé cependant une problématique scientifique et administrative qui continuera à dominer les débats et à constituer des cadres de référence pour les réformes des prochaines décennies.

Peut-être le plus encourageant des progrès prometteurs pour le proche avenir concerne-t-il l'application des connaissances inspirées par les sciences humaines et sociales. Pourtant, le bilan actuel est franchement désastreux. Dès 1972, Elliot Richardson, alors secrétaire du Département « HEW » (Health, Education and Welfare), au gouvernement fédéral américain, a dû constater que des idées scientifiquement certaines, propres à justifier une action politique, sont rarissimes alors que les besoins de procéder à des réformes, au lancement de nouveaux programmes sont, politiquement, impérieux (L. E. Lynn, 1978, p. 2). Il est vrai que pour les chercheurs, une action basée sur les résultats de leurs travaux arrive souvent trop tôt et, bien souvent, pour les décideurs, il aurait fallu agir bien plus tôt... mais l'absence de synchronisation entre le calendrier des chercheurs et celui des politiques des décideurs, fut patente. Et les résultats ne se firent guère attendre... Les sciences sociales devenaient les boucs émissaires rêvés dans les batailles politiques autour de la *Great Society* américaine. Mais peut-être avons-nous pris les résultats partiels de quelques recherches insuffisamment testées pour de l'argent comptant avec le désir de faire contribuer notre science à l'œuvre de la justice sociale ! Nous sommes ainsi devenus, sans en être conscients, et surtout, sans y être préparés, les jouets (*hobbies* est peut-être une meilleure expression) des diverses parties engagées dans de féroces et machiavéliques combats politiques. Cependant, le développement des interrelations entre théorie et pratique, entre recherche et développement, dans le domaine de la criminologie et de la justice pénale me semble irréversible.

Les attentes, les espoirs démesurés doivent être révisés à la baisse tant par les chercheurs que par les praticiens ou les décideurs ou le public. Ce qui laisse place à un autre spécialiste formé pour jouer le

rôle d'intermédiaire (*honest broker*) entre les chercheurs et les décideurs. Ils devront chercher des réponses à des questions précises. Comment poser les problèmes pour qu'ils soient pertinents pour les deux parties dont les objectifs stratégiques et les traditions spirituelles sont bien différents ? (Voir Szabo, op. cit., 1978, chap. X). Comment faire une étude de marché quant à la problématique combinée des deux parties ? Comment tirer des plans d'action à partir des expériences tirées des tentatives d'application déjà réalisées ? Bien des spécialistes évaluent favorablement les perspectives d'avenir de ces nouveaux « professionnels », les intermédiaires entre le chercheur et le décideur traditionnels (voir J. L. Sundquist, op. cit., 1978). Notre expérience canadienne pointe dans la même direction : les services de recherches des ministères du Solliciteur général et de la Justice doivent jouer prioritairement ce rôle alors qu'ils y sont bien peu préparés. Tout en « négociant » avec les représentants des pouvoirs publics la meilleure manière d'aborder un problème du point de vue de la recherche, les chercheurs doivent bien se garder de vouloir se substituer aux décideurs-gestionnaires (la bureaucratie) ou aux décideurs-moralistes (les politiciens). Ils sont en étroite interdépendance avec eux dans le cadre des *policy sciences*. C'est vraiment là où le nouveau spécialiste des stratégies d'application (*honest broker*) trouve son champ d'action spécifique et est promis à un développement rapide.

Une fois de plus, nous frôlons le paradoxe criminologique : les interrogations sur la destinée de l'homme, sur les valeurs motivantes qui légitiment aussi bien les appareils d'État que les interventions auprès des hommes (auprès de l'homme !) voisinent avec la problématique très pragmatique : il s'agit de chercher les solutions les moins mauvaises au service de l'homme. Cela peut apparaître comme « réductionniste » pour le philosophe, étant donné l'enjeu du débat ; cette démarche est pourtant un impératif moral personnel pour le criminologue que je suis.

Rien n'est plus important dans le sentiment de légitimité que la conviction d'adhérer à une cause juste, que la certitude de se livrer à une action authentique et efficace ! Rien ne remplace l'enthousiasme né du succès. Il est très dur d'échapper au découragement à la suite d'un échec. je demeure convaincu que les chemins de l'avenir ne recèlent pas pour nous rien que l'un ou l'autre. Il y aura suffisamment de succès pour maintenir l'espoir et nourrir la motivation à l'effort, aux côtés d'inévitables échecs.

## La criminologie québécoise et le contexte nord-américain

[Retour à la table des matières](#)

Tout au long de ce texte, nous nous référons au contexte des débats à l'échelle nord-américaine. Nous le fîmes à dessein car, pour la criminologie dont le destin est lié à la réforme pénale, ce contexte est indispensable à la compréhension de la réalité canadienne et québécoise. Dans notre province, la résistance du milieu au changement reflétait des particularismes propres à cette société ; les idées directrices venaient directement des débats agitant le Sud. Contrairement aux autres sciences sociales, les criminologues étaient formés en grande majorité dans les universités canadiennes et américaines. La perméabilité des frontières intellectuelles fut donc considérable.

La fidélité à la pensée thomiste du R.P. N. Mailloux, précurseur de notre discipline au Québec, comme ma sympathie déclarée pour l'humanisme pénal du mouvement de la défense sociale nouvelle, animé par M. Ancel en France, n'enlèvent rien à la déférence que nous manifestons tous aux problèmes posés par la justice et la criminalité d'ici. La criminologie en situation, sous-titre de cet exposé, invoque la situation nord-américaine omniprésente dans notre champ d'activité. On adapte aux particularismes du contexte québécois les principes philosophiques et moraux universels (droit naturel). Les mouvements de réformes, les combats d'idées reflètent ceux de notre continent.

Une autre spécificité par rapport aux autres sciences sociales : à part les précurseurs (voir la contribution de Normandeau-Bertrand), la troisième génération consolidait en même temps qu'elle parachevait la tâche de pionnier, qui se cristallisait dans la fondation du Département de criminologie à l'Université de Montréal en 1960. D'où un fort sentiment de solidarité qui existe entre ressortissants de la troisième et de la quatrième génération. Cette dernière réalise, pour la première fois, la vocation criminologique dans la pratique professionnelle organisée. Malgré une évidente diversité de pensée théorique et

doctrinale, cette jeunesse de la criminologie, tard venue à la famille des sciences sociales au Québec, explique sa perméabilité par rapport au contexte de la « situation » nord-américaine.

## Péroraison

[Retour à la table des matières](#)

Révolution permanente ou éternel recommencement : telle fut la question de départ de mes réflexions. La rupture se situe dans l'éternel recommencement des générations qui se succèdent mais se suivent si peu ! L'histoire des idées et des faits sociaux est faite de cimetières d'idées oubliées et d'amnésies plus ou moins innocentes. La nature des défis devant les hommes assure la continuité : Qui suis-je comme personne ? Qui suis-je comme membre d'une société ? Qui suis-je comme parcelle mortelle de l'humanité ? L'actualité surprenante de la philosophie de l'Antiquité, celle des enseignements des grandes religions est la preuve que les réponses à ces défis ne peuvent pas varier à l'infini (R. Girard, 1972, 1978). Nous des sciences sociales, dont l'existence se déroule au milieu du XXe siècle, aurons tenté de mener un combat d'idées et d'actions dans la continuation d'un mouvement de pensée qui prend son origine chez les encyclopédistes du XVIIIe siècle et qui s'inscrit dans un programme politique dont les principes furent posés par la Révolution américaine (libertés individuelles) et la Révolution française (tendance à l'égalité). L'évolution de ce mouvement a abouti à une des sociétés des plus sécularisées de l'histoire de l'humanité. Si son existence prouve quelque chose, c'est bien ceci : aucune civilisation ne peut durer ni se perfectionner sans des croyances qui transcendent l'expérience et les consciences individuelles. Notre époque a une soif éperdue de croyances. Je ne puis guère offrir d'indications sur le contenu de ces croyances. Mais sûrement, elle est en gestation pour assurer deux des trois grandes exigences révolutionnaires de la modernité occidentale : la liberté et l'égalité dont l'homme prométhéen a vraiment besoin pour se réaliser. Le défi du XXIe siècle concerne précisément la réalisation du troisième principe, celui de la « fraternité », difficilement compatible avec la société de masse contemporaine. Des philosophes comme I. Illich (1971), J. Ellul (1980) et bien d'autres nous y incitent.

C'est peut-être la seule révolution qui, si elle se fait, n'exigera pas un torrent de sang et de destruction, car elle ne s'accomplira pas dans les structures et les institutions. Elle ne prendra son sens que dans le cœur des hommes. Si je dis vrai, ce sera peut-être la plus grande rupture et la plus salutaire par rapport au passé biséculaire.

## BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

ACTES, les Cahiers d'action juridique, Paris, Les Éditions Solin.

ACTES DU COLLOQUE DE LOUVAIN-LA-NEUVE (1980),  
Dangerosité et justice pénale.

Ambiguïté d'une pratique, sous la direction de Christian Debuyst,  
« Déviance et Société », Paris, Masson, Médecine et Hygiène,  
1981, 350 p.

ANCEL, M., la Défense sociale nouvelle, Paris, Cujas, 1981.

ARON, R., Plaidoyer pour l'Europe décadente, Paris, Laffont, 1977,  
510 p.

BERGER, P. L., Facing up to Modernity : Excursions in Society,  
Politics and Religion, New York, Basic-Books, 1979.

BERLIN, I., Against the Current. Essays in the History of Ideas,  
Londres, The Hogarth Press, 1979, 394 p.

BESANÇON, A., « The Confusion of the Tongues », in Daedalus,  
printemps 1979, pp. 21-42.

BELL, Daniel, « On Meritocracy and Equality », Public Interest, no  
29, automne 1972, p. 41.

- BELL, Daniel, *The Coming of Post-industrial Society. A Venture in Social Forecasting*, New York, Basic-Books, 1973, 677 p.
- BERTRAND, Marie-Andrée, « La criminologie entre la mission réformiste et le boyscoutisme », *Maintenant*, août-septembre, 1972, pp. 18-21.
- BILLINGTON, J. H., *Fire in the Minds of Men. Origins of the Revolutionary Faith*, New York, Basic-Books, 1980, 677 p.
- BLAU, P. M., *Inequality and Heterogeneity : A Primitive Theory of Social Structure*, New Press, 1977, 307 p.
- BOUDON, Raymond, *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF, 1977, 286 p.
- CENTRE DE BIOÉTHIQUE, INSTITUT DE RECHERCHES CLINIQUES DE MONTRÉAL, *Cahiers de bioéthique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 305 p.
- CESNAIS, J. C., *Histoire de la violence*, Paris, R. Laffont, 1981, 436 p.
- CHRISTIE, N., *Limits to Pain*, Oslo, Universitet Forlaget, 1981, 121 p.
- CRIME AND SOCIAL JUSTICE : ISSUES IN CRIMINOLOGY, Berkeley, California.
- CRIMINAL JUSTICE HISTORY. *An International Annual*, New York, The John Jay Press, 1980, vol. 7, 288 p.
- CRIMINOLOGIE, *Probation, aide ou contrainte*, 1979, vol. XI, no 1.
- CRIMINOLOGIE, *justice et public*, 1979, vol. XI, no 2.
- CRIMINOLOGIE, *Regards sur la victime*, 1980, vol. XII, no 1.
- CRIMINOLOGIE, *Criminalité et réalités sociales*, 1981, vol. XIV, no 1.

- CRIMINOLOGIE, Libération conditionnelle : évolution et application, (1899-1981), 1981, vol. XIV, no 2.
- CROPSEY, J., L. STRAUSS, History of Political Philosophy, Chicago, Rand McNalley College Pub. Co., 1972.
- CROZIER, Michel, On ne change pas la société par décret, Paris, Grasset, 1981, 298 p.
- CUSSON, Maurice, Délinquants. Pourquoi ? Montréal, Hurtubise HMH, 1981, 275 p.
- DAEDALUS, The End of Consensus, été 1980, 176 p.
- EGER, M., « The Conflict in Moral Education », Public Interest, no 63, 1981, pp. 62-80.
- ELLENBERGER, H. F., Criminologie du passé et du présent, Leçon inaugurale faite à l'Université de Montréal, le mercredi 10 novembre 1965, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 50 p.
- ELLUL, J., L'Empire du non-sens : l'art et la société technicienne, Paris, PUF, 1980, 286 p.
- ELLUL, J., La Trahison de l'Occident, Paris, Calmann-Lévy, 1975, 224 p.
- ETZIONI, A. W., E. W. LEHMAN, A Sociological Reader on Complex Organizations, New York, N. Y., Holt, Rinehart and Winston, 1980, 559 p.
- FELDSTEIN, M., « The Retreat from Keynesian Economics », Public Interest, 64, 1981, p. 92-105.
- FOUCAULT, Michel, Surveiller et punir. Naissance de la prison, Paris, Gallimard, 1975, 318 p.
- GAROFALO, J., « The Fear of Crime : Causes and Consequences », Journal of Criminal Law and Criminology, vol. 72, no 2, 1981, pp. 839-857.

- GASSIN, R., « La criminologie et les tendances modernes de la politique répressive », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, avril-juin 1981, no 2, pp. 265-279.
- GIBBONS, D., *The Criminological Enterprise : Theory and Perspectives*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1979.
- GIRARD, R., *Les Choses cachées depuis la fondation du monde*, Paris, Grasset, 1978, 496 p.
- GIRARD, R., *La Violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972, 455 p.
- HULSMAN, L. H. C., *Un paradigme criminologique abolitionniste et la recherche sur la catégorie de crime*, Rapport présenté au CNRS, Lyon, 1977, 18 p.
- ILLICH, I., *Libérer l'âme*, Paris, Éditions du Seuil, 1971, 187 p.
- KAHN, H. et al., *Scénario pour 200 ans*, Paris, A. Michel, 1976, 255 p.
- KOHLBERG, L., *Moral Stages and the Idea of Justice*, vol. 1, San Francisco, Harper and Row, 1981, 441 p.
- LEAUTE, F., *Notre violence*, Paris, Denöel, 1977, 191 p.
- LEWIS, C. S., *The Problem of Pain*, Londres, Fontana Books, 1980.
- LIPSET, Seymour M., *The Third Century : America as a Post-Industrial Society*, Stanford, Ca., Hoover Institution Press, 1979, 471 p.
- LYNN, L.E., *Knowledge and Policy : The Uncertain Connection*, Study Project on Social Research and Development, Washington D.C., National Research Council, 1978, p. 28.
- MANNHEIM, Karl, *Idéologie et utopie*, Paris, Marcel Rivière, 1956.
- MARTISON, R., « What Works ? Questions and Answers About Prison Reform », *Public Interest*, printemps 1976, vol. 35, pp. 22-54.

- MORRIS, N., G. HAWKINS, Letter to the President on Crime Control, Chicago, University of Chicago Press, 1977, 96 p.
- MOYNIHAN, D.P., Counting our Blessings. Reflections on the Future of America, Toronto, Little Brown & Co., (Londres) décembre 1980, 348 p.
- NISBET, R. A., History of the Idea of Progress, New York, Basic-Books, 1980, 370 p.
- NORMANDEAU, André, « La criminologie québécoise. Parlons-en ! », Maintenant, 118, août-septembre, 1972, pp. 12-14.
- OLDENQUIST, André, « Indoctrination and Societal Suicide », Public Interest, 1981, no 63, pp. 81-94.
- PERROT, M. (édit.), L'Impossible prison : recherches sur le système pénitentiaire au XIXe siècle, Paris, Le Seuil, 1980, 320 p.
- PEYREFITTE, André, Les Chevaux du Lac Ladoga, Paris, Plon, 1981, 540 p.
- PUBLIC INTEREST, no 63, 1981.
- RAWLS, J., A Theory of Justice, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1971, 607 p.
- REIFF, R., The Invisible Victim. The Criminal Justice System's Forgotten, New York, BasicBooks, 1979.
- SCHAAR, J. H., Legitimacy of the Modern State, New Brunswick, Transaction Books, 1981, 359 p.
- SCHELLING, T. C., « Economic Reasoning and the Ethics of Policy », Public Interest, 1981, no 63, pp. 37-61.
- SIMON, J. L., Cité par M. Eger (1981).
- STRAUSS, L., Liberalism : Ancient and Modern, New York, Basic-Books, 1968, 276 p.

- SUNDQUIST, J. L., « Research Brokerage : the Weak Link », in L. E. Lynn, Knowledge and Policy. The Uncertain Connection, Washington, D.C., National Research Council, 1978, pp. 126-144.
- SZABO, Denis (édit.), la Criminalité urbaine et la crise de l'administration de la justice, Montréal, P.U.M., 1973, 209 p.
- SZABO, Denis (édit.), le Coût de l'administration de la justice et de la criminalité, Ottawa, Information Canada, 1971, 199 p.
- SZABO, Denis, Criminologie et politique criminelle, Paris-Montréal, Vrin-P.U.M., 1978, 318 p.
- SZABO, Denis (édit.), Police, culture et société, Montréal, P.U.M., 1974.
- SZABO, Denis, « Les prisons ont-elles un avenir ? », Montréal, Cité libre, no 72, décembre 1964, pp. 13-20.
- SZABO, Denis, « L'évaluation des politiques criminelles : quelques réflexions préliminaires », Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 1981, no 1, pp. 1-25.
- TAYLOR, I., et al., New Criminology : For a Social Theory of Deviance, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1973, 325 p.
- WILSON, J. Q., Thinking About Crime, New York, Basic-Books, 1975, 231 p.
- WILSON, J. Q., « Social Science and Public Policy : A Personal Note », in L. E. Lynn, Ed., Knowledge and Policy : The Uncertain Connection, Washington, D.C., The National Research Council, 1978, pp. 82-93.
- YANKELOVICH, D., Changing Values in American Society, New York, Harcourt and Brace, 1981.

Fin du texte